

■ La Communauté de Commune du Clermontais (CCC)

Respecter la diversité des communes partenaires tout en dépassant les intérêts particuliers tel est l'objectif de la CCC pour toutes les actions menées sur le territoire.

La CCC est née en 2002. Elle s'est substituée au district du Clermontais. Le district créé en 1991 a répondu au besoin des communes de se regrouper pour éviter l'émiettement communal et optimiser l'usage des moyens publics. De nouvelles communes ont adhéré et aujourd'hui la CCC compte 19 communes, soit 22000 habitants regroupés sur Clermont, Paulhan et Canet, sur 3 cantons – Clermont, Lunas et Montagnac.

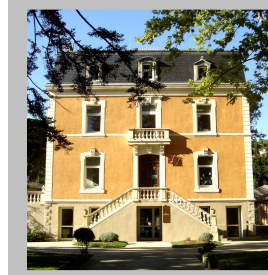
Urbanisme - Lieuran est une des communes qui délègue à la CCC le soin d'étudier et d'instruire les dossiers de permis de construire. Les dossiers sont suivis par un service compétent. Le Maire est naturellement informé de tous les projets déposés et c'est lui qui a la fin de l'instruction du dossier donne ou ne donne pas son accord.

Dans le cadre de ses compétences la CCC est appelée à siéger au sein de syndicats et autres organismes extérieurs - le syndicat centre Hérault et le Sitcom de Pezenas qui ont la charge de collecter et de traiter les ordures ménagères, le syndicat mixte de gestion du Salagou, du fleuve Hérault, la mission locale jeunes du cœur d'Hérault, le comité local pour le logement autonome des jeunes, la maison des entreprises, la maison de l'emploi du cœur d'Hérault et auprès des établissements scolaires secondaires.

Les actions menées par la CCC pour notre commune

LA mutualisation des biens publics a permis à notre commune de bénéficier d'aides financières ou matérielles pour

- * l'aménagement du plan du four,
- * la réfection des façades pour les particuliers,
- * le débroussaillage derrière la Serre à proximité de l'élevage de gibier,
- * la réalisation du 1er livret du Clermontais sur la toile commémorative de 14/18,
- * La réalisation des panneaux d'information situés dans le village et au mas de Roujou,
- * le prêt de matériel (tables, chaises, estrades...) lors des soirées festives,
- * le balisage et l'entretien de circuits VTT (17 circuits existent sur les 19 communes) et de sentiers de randonnée.



Pour constituer un dossier vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Clermontais par téléphone, 04 67 88 95 50 ou par courrier, 20, avenue Raymond Lacombe 34800, Clermont l'Hérault.

Les représentants de la CCC

Alain Cazorla, maire de Clermont et conseiller général du canton clermontais est l'actuel président. Elu pour 6 ans avec 63 délégués communautaires dont des conseillers municipaux des 19 communes.

Le bureau de la communauté

1 président, Alain Cazorla.
5 vice-présidents chacun responsable d'une commission.

5 commissions pour lesquelles deux représentants de la commune sont désignés

*Finances et personnel

Jean-Claude Lacroix, maire de Ceyras, 1^{er} vice président, **Alain Blanquer et Jacques Bernard.**

*Développement territorial et petite enfance-jeunesse Olivier Brun, maire de Fontès, 2^{ème} vice-président, **Chantal Monnier-Pujol et Jean Arrufat.**

*Environnement Agenda 21 – Jean-Noël Satger, maire d'Adissan, 3^{ème} vice-président.

*Travaux – Francis Gairaud, maire de Cabrières, 4^{ème} vice-président, **Jean Arrufat et Chantal Monnier- Pujol.**

*Développement économique et tourisme – François Lieb, maire de Nébian, 5^{ème} vice président, **Alain Blanquer et Jacques Bernard**

2 commissions spécialisées : 1/ appel d'offres - 2/ accessibilité aux handicapés

Le nerf de la guerre

Le budget général de la CCC s'élève à 12,88 millions d'euros.

* La plus importante de ses ressources vient de la Taxes Professionnelle Unique (TPU)

La Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Afin de renforcer la solidarité intercommunale, la CCC a adopté à l'unanimité le 22 mai 2000, la TPU.

Depuis la CCC se substitue aux communes pour le vote et la perception de la taxe professionnelle sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La mise en commun de cette taxe permet de lutter contre « la fracture territoriale » que l'on constate entre commune centre et les petites communes. Elle permet de réaliser une péréquation par le bas au profit des communes rurales. La TPU, instrument d'équité fiscale, limite la compétition fiscale entre les communes. Les négociation avec les investisseurs économiques se font à partir d'arguments identiques.

Jacques Bernard
Chantal Monnier Pujol